



# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 juillet à 20h à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

**Date de convocation :** 30 juin 2022

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

**EXCUSÉE :** Mme DURAND A.,

**POUVOIR :** Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E

Mme BARON A. est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022 a été approuvé.

## DÉCLARATION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 30 juin 2022 :

- E 622 1 rue d'Anjou 350 m<sup>2</sup>  
Appartenant à Mme Sabrina GROSMANN et M Sébastien DORÉ (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET 44), parcelle située en zone Ua.

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.  
Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

## CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TITRE DU FESTIVAL CEP PARTY ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE ET LA COMMUNE DE LA REGRIPIÈRE

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté de Communes Sèvre et Loire participe au financement de Cep Party, festival à destination du jeune public à rayonnement communautaire. Cette action est inscrite et financée dans le cadre du projet Culturel de Territoire.

Une convention définit les règles de financement du Festival Cep Party entre la Communauté de communes Sèvre et Loire et les communes de Divatte sur Loire, Mouzillon, La Boissière du Doré, La Chapelle Heulin, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux Bottereau, Le Pallet, Saint Julien de Concelles, Vallet et La Regrippière.

Le projet de convention entre la communauté de Communes et les communes membres :

- fixe la participation à hauteur de 5.50€ pour la Communauté de Communes Sèvre et Loire et 2 € pour les communes
- est valable un an, renouvelable 4 fois

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à la participation financière au titre du festival Cep Party
- **AUTORISE** M Le Maire à signer la convention.

## RÉSEAUX D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS (RASED)

Il est expliqué le principe du réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en difficultés (RASED).

Il est donc proposé de renouveler la convention avec la commune de Vallet qui coordonnera le RASED pour les communes du secteur de VALLET pour une durée de deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'Approuver** la proposition que la commune de Vallet coordonne le RASED
- **d'Approuver** la participation par élève à 1.50€
- **d'Autoriser** M le Maire à signer une convention de partenariat.

## GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

**Vu** le projet de convention constitutive du groupement de commande pour le marché de réalisation du schéma directeur des eaux pluviales,

**Considérant que** pour leur besoin de réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales, la Communauté de Communes Sèvre et Loire et les communes de La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, Mouzillon, Le Landreau, Vallet, Le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles, La Regrippière, Divatte-sur-Loire, Le Pallet et La Remaudière, ont jugé qu'un groupement de commande pouvait engendrer des économies d'échelles,

**Considérant que** la Communauté de communes Sèvre et Loire se propose d'adopter le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, et être ainsi en charge de l'élaboration du dossier de consultation, de la consultation des entreprises, de la signature et la notification des marchés pour le compte de chaque commune adhérente à la convention,

**Considérant que** la commune doit définir un montant maximum à son propre marché à ne pas dépasser une partie de la rémunération du futur titulaire étant à prix unitaire,

**Considérant que** la Communauté de communes Sèvre et Loire se propose de récolter l'ensemble de la subvention attribuée à chacun des membres du groupement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la reverser par la suite selon la répartition donnée,

**DECIDE :**

**-D'ADHÉRER** au groupement de commande pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales

**-D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché de réalisation du schéma directeur des eaux pluviales

**-DE DEFINIR** le montant maximum de son propre marché à ne pas dépasser à 6 738 € HT soit 8 000 € TTC

**-D'ACCEPTER** que la Communauté de Communes Sèvre et Loire assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, en application de l'article L2113-7 du code de la commande publique,

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente,

**-D'AUTORISER** par avance Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, à signer et notifier les marchés,

**-DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande désigné,

**-DE DÉSIGNER** ci-dessous le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siègeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commande :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Pascal EVIN	Jean-Luc GAULTIER

**-D'AUTORISER** la Communauté de communes Sèvre et Loire à récolter la subvention attribuée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et à la reverser ensuite à la commune selon les dispositions de la convention de groupement de commandes

## RENOUVELLEMENT SITE INTERNET

Le contrat avec Néopse arrive à échéance pour le site internet de la commune. Il est proposé de reconduire les prestations de services à partir de septembre. Le coût est de 1170 € HT par an contre 1200€ TTC pour 2 ans avant. Intramuros propose 360 € /an si on crée un site internet en lien avec l'application.

Le sujet est reporté pour approfondir le sujet.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Nouveau lotissement

Les panneaux des rues ont été installés. Plusieurs habitations sont déjà occupées.

### Périscolaire

Le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. La consultation des entreprises va être lancée au mois de septembre pour un début des travaux début 2023. Les nouveaux locaux seront accessibles à partir de septembre 2024 sauf imprévu.

Une réunion d'information sur les différentes phases de travaux est prévue en septembre avec l'association Croc loisirs, l'association de gestion du restaurant scolaire et l'école Clément Pellerin.

### Réservation salle polyvalente

Certaines personnes qui louent la salle pour le samedi souhaiteraient accéder à la salle la veille. Actuellement, ceci est possible seulement lors d'un mariage.

Après réflexion, il est décidé de ne pas accepter cette demande car les associations sportives ont accès le vendredi soir à la salle de convivialité.

### Café restaurant

Un point sur l'activité de l'année passée a été fait avec M DUGRAY. Au vu de la situation actuelle, il souhaite proroger d'une année supplémentaire le bail précaire.

A partir d'août, le café-restaurant sera fermé le samedi après-midi et le dimanche sauf en cas de soirée.

### [Zone des Treize Vents](#)

Les entreprises Caro et Suteau qui souhaitaient s'installer sur la zone se sont retirées.

### [Piste cyclable](#)

La communauté de communes Sèvre et Loire va mettre à la location des vélos électriques dès l'année prochaine. Pour encourager les habitants à prendre ce moyen de locomotion, il est proposé à la commission voirie de réfléchir à l'aménagement des chemins et des routes pour se rendre à Vallet, à La Remaudière et à La Boissière du Doré. La commune pourra obtenir des subventions par la communauté de communes, le départements, l'état, etc.

### [Animations Sèvre et Loire](#)

La communauté de communes souhaite reproduire le festi'loire sur d'autres communes, le premier a lieu le 8 juillet à la Pierre Percée, le prochain aura lieu le 19 août au Pallet.

La rentrée du Vignoble à vélo aura lieu le 4 septembre à partir de 9h à Mouzillon. La communauté de Communes recherche des bénévoles pour tenir les stands de 8h30 à 12h.

### [Forum des Associations](#)

Le forum a eu lieu le 2 juillet, peu de personnes se sont déplacées, il est prévu de l'avancer au 2 juin l'an prochain.

### [Belles rencontres](#)

Cet évènement aura lieu le 16 octobre. Il y aura deux parcours pour rencontrer d'autres artisans de la commune.